

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/12/2023

Reçu en préfecture le 21/12/2023

Publié le 21 DEC. 2023

ID : 007-210700647-20231219-000977-DE



Nombre de
Conseillers :

en exercice : 23
présents : 16

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf décembre,
le Conseil Municipal de la commune du Cheylard,
dûment convoqué le 12 décembre, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de M. Jacques CHABAL, Maire,

Etaient présents :

Dr CHABAL Jacques, Mme PINET Monique, M. CHEYTION Antony, Mme ROURE Marie-Christine, M. CUMIN Gérard, Mme CHANEAC Brigitte, Mme HORNEGG Johanna, M. PERRIN Roger, Mme GRATESOL Nicole, M. CROS Pierre, Mme ARNAUD Karine, Mme PLANTIER Honorine, M. MARION Jean François, Mme FONTANEL Sophie, Mme SECCO Brigitte, M. BOUCHARDON Thierry.

Procurations :

M. SERRE Denis à M. PERRIN Roger
M. RICHARD Frédéric à Dr CHABAL Jacques
M. CLAVEL Christophe à Mme CHANEAC Brigitte
Mme LABAUNE Sophie à Mme HORNEGG Johanna
Mme AUBERT Yolande à Mme ROURE Marie-Christine
M. SANIEL Jean-Paul à M. CUMIN Gérard
Mme BOS Elise à Mme PINET Monique

Secrétaire de séance : M. MARION Jean François

Délibération N° 44 – 2023

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE / EXERCICE 2023
Maison Familiale Rurale d'Anneyron**

Monsieur le Maire précise que la Maison Familiale Rurale d'Anneyron (Drôme) a adressé, le 15 novembre dernier, un courrier en Mairie, sollicitant une subvention, pour les jeunes du Cheylard, en cours dans sa structure. Un élève cheylarois, Faustin CLAIR--NATIVEL, est élève dans cet établissement.

Monsieur le Maire propose d'apporter son soutien financier à la Maison Familiale Rurale, pour un montant de **90 €**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de réserver une suite favorable à cette demande,

- **ACCORDE** une subvention de **90 €** à la Maison Familiale Rurale d'Anneyron (Drôme) en vue de sa participation à la mise en place d'actions concrètes en direction des élèves et apprentis.
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toutes pièces se rapportant à la présente.

Dr Jacques CHABAL
Maire du Cheylard

Affiché en Mairie le 21 décembre 2023
Transmis à la Sous-Préfecture de Tournon-sur-Rhône
pour contrôle de légalité le 21 décembre 2023

